

Comment nos adversaires ont-ils traité cette question ? Le Ciel sait qu'ils ont en tout le temps nécessaire, pour décider de la conduite à tenir. Ils n'ont pas été pris à l'improviste. Il y a au moins quatre ou cinq ans que cette question agite fortement les esprits au Canada, et en examinant la question d'une manière impartiale, je ne crains pas de dire qu'il était impossible pour un groupe d'hommes quelconques, de commettre un plus grand nombre de fautes de tactique et de stratégie, en si peu de temps. Si jamais il s'est présenté une occasion dans laquelle le gouvernement du Canada était tenu d'agir avec précaution et douceur envers un gouvernement provincial, c'était bien dans cette affaire des écoles du Manitoba.

Le gouvernement du Manitoba qu'il était important de se concilier, avec lequel il fallait avoir des négociations prolongées, a été traité dans cette affaire de l'ordre réparateur, comme un simple tribunal de première instance n'aurait pas traité un débiteur récalcitrant.

Ce fut là leur première faute ; et au point de vue de la tactique, elle a été suivie d'une autre, plus grave encore. A un point de vue de parti, leur seule excuse en adoptant cet ordre réparateur, était que si l'on avait ensuite dissous le parlement on aurait peut-être réussi à escamoter un verdict des électeurs ; on aurait peut-être pu jeter la confusion dans les esprits ; on se serait posé en martyres de la constitution, ce qui est, je crois, le rôle que joue en ce moment l'honorable chef de l'opposition.

Dans la province de l'Ontario les ministres d'alors auraient pu se donner comme les simples exécuteurs des ordres de Sa Majesté aux électeurs et, ailleurs, comme les champions de l'Eglise. Au lieu de cela, ils se sont contentés de conspirer les uns contre les autres. Je ne crois pas que la Chambre oublie jamais le spectacle—il faut espérer qu'il ne se représentera plus—dont elle a été régalée lorsque sept ministres de la Couronne, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la lecture du discours du trône et sa prise en considération, sont venus ici dénoncer leur chef comme un traître et un imbécile. Je ne crois pas qu'il nous soit donné de voir encore une fois, des hommes qui après avoir ainsi calomnié leur chef, consentent à retourner dans son cabinet.

Je dois ajouter aussi qu'une autre faute qu'aurait évité un novice en politique, ce fut de risquer toute la fortune de leur gouvernement sur la chance désespérée de faire passer une loi aussi compliquée que celle du règlement des écoles du Manitoba, à la sixième session d'un parlement moribond.

L'honorable député a cru bon de parler irrévérencieusement de la conduite de mon honorable ami en cette occasion. Quelle a été cette conduite ? Quelle a été sa politique, quels étaient ses moyens de régler cette question ? Il sait et nous savons tous, puisqu'il l'a virtuellement admis, qu'il ne faisait qu'une tentative désespérée pour se concilier une certaine partie des électeurs, qu'il n'a pas eue, et je ne m'étonne pas que son désappointement en ait été considérable. Comme lord Salisbury, dans une occasion récente, il a parié sur le mauvais cheval, mais il n'a pas eu, comme lord Salisbury, la franchise d'admettre qu'il s'était trompé et qu'il le regrettait. Il est vrai qu'il nous a déclaré qu'il ne se mêlerait plus de cette question à l'avenir ; s'il avait consulté quelques-uns de ses amis, il aurait probablement ajouté qu'à l'avenir, il retiendrait aussi sa langue sur cette question. Mais je ne veux pas être

déraisonnable, et il ne me sied peut-être pas plus qu'à eux de demander l'impossible.

Je sais, M. l'Orateur, que les comparaisons sont odieuses et qu'elles doivent l'être surtout pour mon honorable ami ; mais je demande en toute sincérité ce que le gouvernement actuel a accompli par et avec le règlement qu'il a effectué de la question des écoles du Manitoba. Le gouvernement actuel s'est saisi de la question comme il s'y était engagé, et il a réussi à la mener à bonne fin. Six semaines après la clôture de la dernière session, il était parvenu à faire ce que ses adversaires n'avaient pu faire en 6 ans, mais, au contraire, n'avait réussi qu'à l'embrouiller davantage. C'était un problème délicat, dangereux et difficile à résoudre ; j'ose prétendre que quatre-vingt-dix-neuf sur cent des esprits impartiaux du pays, quelles que soient leurs opinions politiques, approuve le règlement dans son ensemble et sont contents qu'il ait été effectué. Je suis convaincu que lorsque la nouvelle s'est répandue, dans les différentes provinces que le règlement était un fait accompli un grand et général sentiment de soulagement s'est fait sentir chez tous les Canadiens, quels que soient leur race, leur rang ou leur croyance.

Ce que M. Laurier avait promis, M. Laurier l'a tenu. Depuis le commencement jusqu'à la fin de cette controverse,—et nos adversaires le savent bien, comme on en a la preuve dans leurs déclarations expresses et catégoriques de la dernière session—depuis le commencement à la fin, depuis six ans, mon honorable ami a conseillé la conciliation. N'a-t-il pas toujours prétendu que ce n'était pas une question qui pouvait être réglée par la stricte interprétation des dispositions d'une loi, mais qu'il fallait tenir compte des sentiments, et même, si l'on veut, des préjugés de toutes les classes de la population si l'on voulait obtenir un règlement stable et durable. Et si ce résultat a pu être obtenu, il est dû en grande partie au courage et à la sagesse de mon honorable ami, et aussi à la loyauté et au bon sens de ses partisans de la province de Québec. Je dis et je maintiens que le gouvernement actuel a rendu un grand service au pays en réglant cette question ; et si nos adversaires sont incapables de le reconnaître, s'ils ne veulent pas l'approuver, le moins qu'ils peuvent faire c'est de n'en pas parler. De plus, si nos adversaires ne veulent pas le reconnaître, je ne crains pas de dire que le pays en général le reconnaît. Depuis que les termes du règlement des écoles du Manitoba ont été rendus publics, pas moins de huit élections partielles ont eu lieu dans différentes parties du pays—une dans le Manitoba, une dans les Territoires du Nord-Ouest, quatre dans l'Ontario et deux dans Québec. Si je me le rappelle bien, ces comtés étaient également répartis entre les deux partis, et étaient représentés auparavant par quatre conservateurs et quatre libéraux ; et à moins que la mémoire ne me fasse défaut, le résultat de ces huit élections a été sept pour nous et une pour eux, proportion à laquelle je n'ai aucune objection, parce que je regretterais de voir l'opposition diminuée d'une manière disproportionnée.

Je soumets donc humblement aux honorables députés de la gauche que s'ils ne veulent pas écouter conseils, ils pourraient au moins profiter des leçons qui leur sont données par les électeurs de la Saskatchewan, les électeurs de Cornwall—au sujet desquels l'honorable député (M. Foster) avait risqué certaines prophéties qui ne se sont pas réalisées—